

EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

SESSION 2014

CONCOURS INTERNE ET DE TROISIEME VOIE

EPREUVE

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE

EPREUVE

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend 24 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

Vous êtes éducateur des activités physiques et sportives de la ville de Sportville.

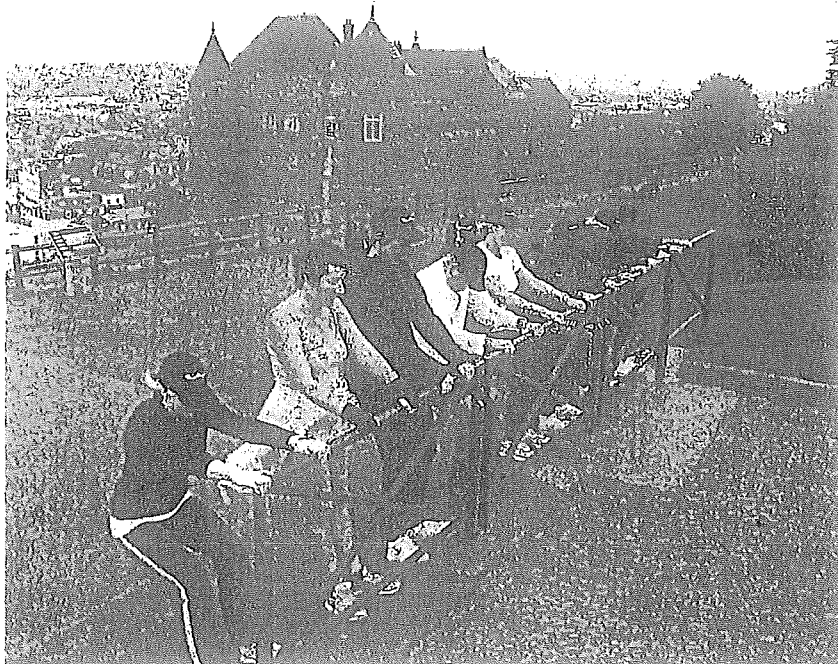
Le Maire a constaté que des habitants, jeunes adultes pour la plupart, utilisent l'espace public et le mobilier urbain pour des activités sportives. Il souhaite mieux comprendre ce phénomène et a sollicité la direction des sports en ce sens.

Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note portant sur les enjeux liés à la pratique des « sports urbains ».

- Document 1 :** « La ville comme espace de remise en forme » - *Acteurs du sport, Territorial.fr* – n°135 -25/01/2012 - 2 pages
- Document 2 :** « Muscu des rues » - *Lemonde.fr*– 04/01/2013 – 3 pages
- Document 3 :** « Les Sports Urbains » – *Sportsurbains.fr/les-sports-urbains* – Consulté le 23/09/2013 – 3 pages
- Document 4 :** « L'art du déplacement à la croisée des chemins » - *En jeu une autre idée du sport* – n°453 - Février 2012 - 6 pages
- Document 5 :** « Les sports urbains vont-ils sortir de l'ombre ? » - *En jeu une autre idée du sport* – n°433 - Février 2010 - 2 pages
- Document 6 :** « Liberté, Agilité et Fraternité » - *Urban Culture* – n°6 partie 1 - Avril 2012 - 4 pages
- Document 7 :** « Trouvez un nom pour le futur centre sportif dédié au Parkour » – *paris.fr* -04/09/2013 - 1 page
- Document 8 :** « Le parkour interdit au musée d'art moderne » - *rue89strasbourg.com* - 11/04/2013 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.



© Julie Buron - Les Bains

Au commencement de ce concept outdoor, qui fait dans tout l'Hexagone de plus en plus d'émules, il y a derrière l'anglicisme « urban training », un concept bien français : la gym urbaine. Elle a pris ses racines à Paris. À l'origine, deux frères Stéphane et Nicolas Deconinck, des marathoniens qui ouvrent en 2006 aux Halles, un magasin de vêtements de sport entièrement dédié à la gent féminine. « Notre idée immédiate a été de faire vivre le magasin. Et pour ce faire, nous avons recruté des pros de fitness et de danse. Et organisé des cours gratuits tous les samedis matins » raconte Nicolas Deconinck. Victime de son succès

La ville comme espace de

Depuis plus de trois ans, le phénomène de l'urban training" tisse sa toile dans les métropoles comme dans les petites villes. Tendance, soif d'extérieur, envie de pratiquer une activité sans frimer, trois paramètres prometteurs de pérennité. Les associations s'y mettent et la Fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire promet même un label.

On connaît le parkour, art du déplacement et sport urbain émergent, qui consiste à transformer des éléments du décor du milieu urbain ou rural, en obstacles à franchir par des sauts, des escalades de la manière la plus efficace possible et avec grâce. L'urban training ou gym urbaine repose un peu sur les mêmes principes en ce qui concerne l'utilisation de l'environnement. Mais, à la différence près qu'elle est accessible à tous. « Dans le groupe, nous avons des gens qui ont 16 ans et des seniors de 65 ans » précise Julie Buron, coach et directrice du centre de remise en forme « Les Bains » à Dieppe.

Des galets en guise d'haltères

Cela fait maintenant une année que, en marge des activités classiques de remise en forme dans le

centre de thalassothérapie, cette jeune professionnelle a décidé de « délocaliser » les activités à l'extérieur et propose des séances d'« urban training ». Une trentaine de personnes suivent chaque sortie. « Nous n'avons rien inventé puisque depuis plus de trois ans, les centres de remise en forme ont testé ce type d'activités, surtout dans les très grandes villes. Et en ce qui nous concerne, nous avons la chance que le centre de remise en forme ouvre sur la plage » détaille-t-elle. L'occasion pour le groupe de se servir par exemple des fameux galets de la plage comme haltères, du parc municipal, des enceintes du château, des parcours de santé. D'abord gratuite, la séance d'une heure et demie coûte aujourd'hui 4 euros. Autant dire que c'est une pratique très abordable et s'inscrit comme un vecteur de lien social.

Attractive Sport, c'est le nom de la boutique, la danse du samedi a dû migrer vers l'extérieur, à cause du nombre de plus en plus important de participantes. Et la danse a évolué dans une forme plus fitness, plus gymnique, et plus jogging. Le concept d'« urban training » était né.

Jogger dans les couloirs du métro

« Le forum des Halles est devenu une immense salle de sports, à l'extérieur, les bancs publics ont permis des séances d'assouplissements. Bref, l'idée d'utiliser le mobilier urbain comme support à tous les exercices est devenu un jeu » poursuit Nicolas Deconinck. Une heure d'urban training avec Attractive sport, c'est abdos sur les marches, tractions dans le jardin d'enfant sur les barres fixes de certains modules, pompes sur les bancs publics, step sur les escalators, saut sur les tables de ping-pong. Et pour finir séance de stretching en binôme. Depuis, Attractive Store a déposé sa marque. Et en marge des séances hebdomadaires, Run in the city® organise une fois par mois,

un périple entre quatre stations de métro. « Lorsqu'à plus de trente, nous courons dans les couloirs du métro, pour ressortir à chaque station pour découvrir d'autres lieux que nous fréquentons chaque semaine, on se fait remarquer » assure en souriant le gérant.

Les associations s'y mettent

Parce qu'on est loin des clichés parfois un peu de « frime » qui se sont imposés dans les clubs de remise en forme, le public qui pratique la gym urbaine est issu de toutes les classes sociales. « Il n'y a pas cette sorte de diktat d'avoir la tenue la plus branchée et donc plus de frein » insiste Julie Buron qui prône « juste des bonnes chaus-

hommes ont rejoint le groupe qui compte aujourd'hui une quarantaine de participants qui s'entraînent chaque semaine. « Depuis une dizaine d'années, on a pu constater que la ville est devenue un immense terrain de jeu qui permet d'entretenir sa forme, et sa santé. Les activités urbaines sont de plus en plus légion parce qu'elles véhiculent des valeurs de l'ordre de la liberté, de la proximité aussi » souligne Isabelle Gaubert, conseillère technique nationale de la Fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire. « La véritable explosion des sports urbains se situe après les États généraux du sport. La gym urbaine qui allie stretching et jogging est peut-être la der-

sique et de gymnastique volontaire s'est penchée sur le phénomène.

Gym Oxygène

C'est sous le terme de « Gym Oxygène » qu'elle compte encadrer cette activité qui se verra déclinée en deux versions, une cardio et l'autre zen. Et sans surprise, les futurs « coaches » sont formés par un sportif issu du parkour. Avec la gym urbaine, la fédération promeut le bien dans sa tête, bien dans son corps et bien sur sa planète. On rejoint là l'idée de sortir de la sédentarité en pratiquant une activité de proximité et qui ne coûte presque rien. D'où la proposition d'un des fondateurs de la gym urbaine en France Nicolas Deconinck « parfois, il faudrait que les élus pensent à des choses aussi simples qu'à mettre à disposition un coach pour encadrer des séances de gym urbaine, cela reviendrait moins cher que de grands équipements sportifs ». Même si tout un chacun n'est pas prêt à chausser les tennis pour courir au cœur de la ville.

remise en forme

sures après on vient dans une tenue dans laquelle on se sent bien ». C'est avec cet esprit et avec la ferme intention de surfer sur la tendance que le club de Gym santé loisir rezéenne (membre de la Fédération d'éducation physique et gymnastique volontaire) a mis cette activité à son programme. Il est sans doute le premier club de Loire-Atlantique voire peut-être en France à proposer chaque samedi un parcours de gym urbaine. Pourtant, dans cette ville moyenne d'environ 40 000 habitants, ce n'était pas gagné d'avance comme le confie Françoise Guiné, présidente de cette association riche de plus de 300 adhérents « Le sondage que nous avons effectué auprès de nos adhérents pour permettre de faire du sport à l'extérieur n'a pas remporté un grand succès. Néanmoins, j'ai décidé avec un coach sportif de tenter l'aventure. »

Ordre et liberté

Aujourd'hui, Françoise Guiné se félicite de son choix : la gym urbaine est l'un des cours le plus suivi de toutes les activités proposées au sein de l'association. Et contre toute attente, parce que c'est dehors, des

nière à arriver sur le marché avec le jogging touristique » poursuit Isabelle Gaubert confiant que depuis des mois, la Fédération d'éducation phy-



© Attractive Store

Muscu des rues

M le magazine du Monde | 04.01.2013



Les membres de l'équipe BarTigerzz dans une démonstration étonnante de pompes, sur un quai de métro parisien. | Lauren Fleishman pour M Le magazine du Monde

Il a avalé rapidement un grand bol de café et des céréales, a revêtu son pantalon de sport et son inusable tee-shirt rouge avant de glisser un bonnet et une paire de gants dans son sac. Puis Philippe est sorti dans le petit matin glacial de décembre retrouver son "team". Direction le parc de Romainville (Seine-Saint-Denis) et ses collines arborées. Nabil, Irath, Alexis, Sébastien et Axel sont là, survêtement de marque sur le dos et baskets aux pieds. A la vue d'un banc, Nabil s'arrête une demi-seconde, le temps de chercher la meilleure prise pour effectuer une planche humaine à bout de bras. La crinière retenue par un serre-tête, Sébastien saute à son tour. Durant cinq secondes, les deux garçons se font face, à l'horizontale. *"Ils sont chauds bouillants aujourd'hui"*, lâche Philippe. Nabil est déjà reparti quelques mètres plus loin pour s'agripper à un poteau et faire un drapeau humain. Ses jambes flottent dans le vide, comme retenues par un fil. Un joggeur, interloqué, s'arrête pour observer la scène. A 34 ans, Philippe, le plus âgé du groupe, joue les grands frères attentifs : *"Faut s'échauffer avant. C'est comme ça que l'on se fait mal et vous allez cramer toute votre énergie."* Les autres font mine de ne pas avoir entendu et saisissent une barrière qui protège un parterre de fleurs pour faire une nouvelle planche.

Originaire de La Courneuve, de Romainville ou du 19^e arrondissement de Paris, le petit groupe pratique le *street workout*, littéralement "musculature de rue". Un sport qui se diffuse à grande vitesse dans les cités françaises et qui consiste à se muscler en utilisant le mobilier urbain : bancs, grillages, échafaudages, poteaux électriques, toboggans... Tout fait l'affaire. Après le parc de Romainville, les six compères filent dans les entrailles du métro parisien, sur la ligne 5. Philippe a sorti les gants de son sac et s'est lancé sur le quai, Porte-de-Pantin, dans une démonstration de pompes freestyle : à chaque fois qu'il pousse sur ses bras, il tourne sur lui-même et claque dans ses mains. Les autres l'encouragent. Quelques voyageurs ont dégainé leur téléphone portable pour immortaliser la scène. Une responsable de la RATP finit par faire son apparition : *"C'est très bien ce que vous faites mais attention à ne pas tomber sur les rails..."*

ESSAIMÉ DANS LES CITÉS

Créé il y a une dizaine d'années aux États-Unis et en Europe du Nord, le *street workout* a pris son essor en France à l'intérieur des prisons. A Fleury-Mérogis par exemple, faute d'équipements suffisants, beaucoup de détenus descendent aux promenades avec des serviettes de bain. Plisées en rectangle sur le sol, elles servent à protéger les mains des graviers de la cour ou sont glissées dans les mailles des grillages pour effectuer des tractions sans s'abîmer les paumes. Certains prisonniers tiennent même des "cahiers de sèche", dans lesquels ils inscrivent scrupuleusement les exercices effectués dans la journée. Des prisons, le *street workout* a essaimé dans les cités. "Il y a eu une influence du monde carcéral, confirme Como, qui pratique dans un autre groupe, celui de Grigny (Essonne). Dans les quartiers, tout le monde connaît des gens revenus plus musclés après quelques mois en prison. Ils s'étaient uniquement entraînés avec le peu de moyens qu'ils avaient." Le faible coût de cette discipline est une autre clé du succès rencontré dans les cités. "Si le *street workout* se développe autant, c'est aussi une histoire de pouvoir d'achat. Quand tu es dehors à faire de la muscu, ça ne te coûte rien, à l'inverse d'une salle", juge Alexandre Flatard, qui s'entraîne à Paris.

Autre avantage avancé par Blancos, un camarade de Como : "On peut en faire n'importe quand et n'importe où, il n'y a pas d'horaire à respecter contrairement à un gymnase." Les membres de l'équipe de Grigny veulent également promouvoir le *street workout* pour lutter contre la culture MacDo-kebab, très présente dans les cités. Les quartiers en difficulté comptent davantage de personnes en surpoids que le reste de la population, selon le rapport 2010 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles. "On ne boit pas, on ne fume pas, on ne mange pas n'importe quoi, détaille Blancos. On montre aux jeunes qu'il faut avoir une bonne alimentation et une bonne hygiène de vie s'ils veulent pouvoir s'entraîner longtemps." Como, lui, se souvient de "ce type qui a commencé à venir s'entraîner et qui faisait près de 120 kg. Il n'arrivait même pas à faire une traction, on devait le soutenir pour l'aider. A force d'entraînement, il a perdu plus de 15 kg. Dès que les gars voient les premiers effets de l'entraînement, ils font encore plus attention."



Le Punishment Team, dont fait partie le rappeur MC Jean Gab'l, s'entraîne une à deux fois par semaine sur les bords du canal Saint-Martin, à Paris. | Lauren Fleishman pour M Le magazine du Monde

Sur le quai de Valmy, dans le 10^e arrondissement de Paris, un autre petit groupe s'est constitué. Max arrive en courant, une bouteille d'eau à la main. Avec Alexandre, Youssef, Sékou et le chanteur MC Jean Gab'l, il s'entraîne une ou deux fois par semaine sur les bords du canal Saint-Martin. Crâne rasé et physique d'athlète, ce pompier professionnel à Aulnay-

sous-Bois (Seine-Saint-Denis) mène la séance. Alors qu'il mouline des bras pour échauffer ses articulations, il détaille aux autres l'entraînement du jour : *"On commence par faire cinq muscle-up [une traction qui finit au-dessus de la barre, bras tendus]. Puis des séries de dix pompes en alternance. Ensuite, on fera les séries de tractions, de dips [bras tendus au-dessus de la barre] et encore des muscle-up."* Durant deux heures, les cinq garçons enchaînent les exercices. Les bons jours, ils font jusqu'à 1 000 pompes et 800 tractions.

MC Jean Gab'1 traque les coups de mou : *"Te fous pas de moi, Sékou, il te manque cinq tractions ! On me la fait pas. Remonte sur la barre !"* La petite équipe poursuit avec des drapeaux, des 360 où l'on fait un tour sur soi-même entre deux tractions, et des équilibres à la verticale... Alexandre sort son téléphone pour filmer et prendre quelques clichés de l'entraînement. Il les postera le soir même sur Internet. Car dans le petit univers de la musculation de rue, YouTube et Facebook sont devenus des rouages essentiels. C'est une vidéo, vue plus de 8 millions de fois, qui a fait le succès de la discipline : celle d'Hannibal for King, un New-Yorkais à la musculature de videur de boîte de nuit, qui enchaîne avec une déconcertante facilité muscle-up, drapeaux et autres exercices de force. Sur sa page Facebook, Hit, autre Américain superstar, a profité de son passage à Paris pour se prendre en photo en train d'exécuter un drapeau humain en haut de la tour Eiffel sous le regard médusé des touristes. L'équipe de Romainville, elle, s'est fait une spécialité des planches et des équilibres dans les rames du métro parisien.

MÊME TRAJECTOIRE QUE LE HIP-HOP



L'un des membres du Punishment Team a créé l'Association parisienne de sport d'extérieur pour obtenir des espaces urbains consacrés au street workout. | Lauren Fleishman pour M Le magazine du Monde
(...)

En plein essor, le *street workout* semble aujourd'hui suivre la même trajectoire que le hip-hop. Et pourrait obtenir la reconnaissance et les moyens financiers nécessaires pour bénéficier de réels espaces d'entraînement. A l'heure actuelle, il n'existe que quatre ou cinq sites spécifiques dans toute la région parisienne, équipés de barres parallèles, échelles de singe et autres barres pour faire des tractions. Mais Alexandre Flatard vient de créer l'Association parisienne de sport d'extérieur pour demander à la Ville de Paris de nouveaux terrains en extérieur. Les Pull and Push de Grigny, eux, cherchent une autre manière de peser. Ils font déjà de l'initiation auprès des lycéens et imaginent des interventions en prison. L'été prochain, pour populariser la discipline, ils envisagent même une tournée des plages.

Arthur Frayer

SPORTSURBAINS

WEBZINE OFFICIEL DES SPORTS URBAINS

Les Sports Urbains

Souvent initiés et portés par la jeunesse, les sports urbains s'adaptent à leur environnement de façon ludique. Ces sports inventent et développent leurs propres règles et c'est la ville elle-même qui détermine les différents terrains où ils sont pratiqués. La création de la fédération française des sports urbains en 2010 permet une plus forte reconnaissance et le développement de nombreuses compétitions autour de ces sports. Ces pratiques physiques désormais bien ancrées dans notre société échappent malgré tout encore aux grands médias, politiques et élus locaux. Chaque sport urbain revendique à sa façon une liberté. Une liberté de pratique mais aussi identitaire souvent difficile à comprendre. Contraire à la définition même que se font les gens du sport, les sports urbains demandent une auto-évaluation, une autodiscipline. Au-delà de la pratique physique, certains revendiquent plus un mode de vie, de la création artistique. La définition du sport n'a plus la même valeur, la culture prenant souvent le pas sur l'activité sportive.

Le sport urbain s'est développé depuis plusieurs années maintenant de plus en plus vite. Longtemps mis à l'écart du monde sportif et non reconnu de la part des pouvoirs publics, il devient aujourd'hui un sport à part entière avec ses propres techniques et code culturel. L'esprit associatif est bien ancré dans les mentalités. La plupart des sports urbains ont leurs propres cultures urbaines, styles musicaux et looks vestimentaires.

Avec l'apparition de ces nouveaux marchés, les équipementiers ne cessent d'innover. Ils développent de nouveaux concepts adaptés au milieu urbain.

Liste des sports urbains classifiés par le projet de la Ligue Française des Sports Urbains au 12 mai 2013 (Association Sport Conférence)

Le projet de la Ligue Française des Sports Urbains élabore une liste non exhaustive des sports urbains classifiés en plusieurs catégories qui elles se décomposent en plusieurs disciplines.

Certaines disciplines comme le Double_dutch, le Skate, le Roller et le BMX font l'objet d'un encadrement par des fédérations existantes. Cependant, les sports urbains doivent se rassembler au sein d'une seule et même fédération (...). Fabrice Bach, à l'initiative du projet de ligue, propose le rapprochement.

Cependant, la pratique la plus en vogue depuis 2008 est le Parkour qui aujourd'hui représente un défi pour son développement et son encadrement, tout comme la Capoeira.

Le « Street Golf » ou « Golf Urbain » prend une place importante chez les pratiquants alors que la pratique d'Échasses Urbaines recule.

1 – PRATIQUES PREPONDERANTES

Parkour

Le parkour est une activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies. Ainsi les éléments du milieu urbain ou rural se transforment en obstacles franchis grâce à la course, au saut, à l'escalade.

Pour le projet de la LFSU, le Parkour regroupe les différentes disciplines comme le Parkour*, l'Art Du Déplacement* (ADD) et Free Run*. Egalement « la grimpe urbaine ».

Breakdance

La breakdance (ou break dance, break, b-boying, B-boy) est un style de danse développé à New York (culture Hip-Hop) dans les années 1970, caractérisé par son aspect acrobatique et ses figures au sol. Un danseur de breakdance est appelé breaker, breakdancer, B-Boy ou

encore B-Girl s'il s'agit d'une femme. La breakdance est plus que tout une façon de s'exprimer.

En France, la breakdance est une danse sportive rattachée au mouvement de la culture urbaine (urban street).

Capoeira-Tricks Art

La **capoeira** est un art martial afro-brésilien. Les pieds sont très largement mis à contribution durant le combat bien que d'autres parties du corps puissent être employées telles que, principalement, les mains, la tête, les genoux et les coudes. Les « joueurs » peuvent prendre position en appui ou en équilibre sur les mains pour effectuer des coups de pieds ou des acrobaties. De formes diverses, la capoeira est jouée et/ou luttée à différents niveaux du sol et à différentes vitesses, accompagnée le plus souvent par des instruments, des chants et des frappements de mains.

Le Tricks Art. Les tricks sont des acrobaties combinant les techniques de coups de pieds d'arts martiaux ainsi que des mouvements gymniques. La quasi-totale liberté de mouvement et de combinaisons, ainsi que l'absence de règle en font une discipline principalement d'expression du corps et de l'esprit. Le combat se situe contre soi même, ses propres limites.

Le SKATE

Le skateboard ou planche à roulettes, est composé d'un plateau (planche, « deck » ou « board ») sous lequel sont fixés deux essieux (dits aussi « trucks ») permettant de maintenir sur chacun d'eux deux roues.

La Commission Skateboard a vu le jour en 1997. C'est un organe rattaché à la FFRS suite à une décision du ministère chargé des sports pour gérer, structurer et développer le skateboard.

BMX (bmx street, bmx trial)

Le BMX (Bicycle motocross) ou bicross est un sport cycliste physique, technique et très spectaculaire. Les pratiquants de ce sport sont des pilotes (on dit aussi parfois bicrosseur, rider, bmxeur ou bmxer). Ce sport dit « extrême » est devenu discipline olympique pour les Jeux olympiques de Pékin en 2008. Le ministère français des sports a imposé le BMX à la Fédération Française de Cyclisme. (...)

Double Dutch

Le **Double Dutch** (qui se prononce "Dabeul deutch") est un sport de saut à la corde, avec ses règles et ses championnats. À l'origine, c'est un jeu inventé à New York par des enfants d'immigrés hollandais. Dans les années 1970, s'est développée la version sportive, notamment dans le quartier du Bronx. Le Double Dutch est apparenté à la culture Hip-Hop et au mouvement de la culture urbaine.

En France, la Fédération Française de Double Dutch (FFDD) a profité de la modification du code du sport pour se voir attribuer un agrément ministériel.

Monocycle Street (trial)

Le Monocycle street (aussi simplement connu parmi les monocyclistes comme street) est l'un des développements récents du monocycle. Le but du sport est d'utiliser des obstacles qu'ils soient naturels, urbains ou conçus spécialement comme des trottoirs, des handrails, des escaliers ou des bancs pour y faire des figures. Deux éléments peuvent caractériser la pratique : la technique et le style.

La technique consiste à envoyer les plus grosses rotations, sauter les plus gros escaliers, grinder les plus longs rails, etc. Le style dépend du flow (fluidité) du monocycliste : de la manière dont il peut enchaîner les combinaisons de figures de manière fluide et naturelle. Pour le street, la plupart des monocyclistes préfèrent rouler avec des monocycles de trial 20" car ils facilitent les sauts et sont plus manœuvrables. Cependant, certains utilisent aussi la moins conventionnelle taille de roue de 24".

La version monocycle street est prépondérante alors que la pratique simple du monocycle est plus souvent associée aux métiers du cirque. Actuellement, la fédération nationale de monocycle est rattachée à l'Union Nationale Sportive de Léo Lagrange. Ce choix en 2009

était de permettre au monocycle de s'appuyer sur une fédération existante, alors que la LFSU n'était qu'un projet.

Golf de rue (Street Golf, Urban Golf, ou Golf Urbain)

Le golf urbain ou street golf (Urban golf en anglais) désigne un jeu dérivé du golf où chaque joueur ou équipe frappe la balle vers le trou ou tout autre cible spécifiée comme tel, en utilisant divers clubs. Le golf urbain est devenu très populaire à travers le monde entier, avec des formats de jeu différents.

Basket de Rue (Streetball)

Le **streetball**, ou basket-ball de rue, est une variante du basket-ball se pratiquant en extérieur, bien souvent sur du goudron (des terrains dénommés playground). Il se caractérise par la négligence de nombreuses règles du basket-ball traditionnel, privilégiant les actions spectaculaires.

Kamball (freestyle foot, Urba bal, Quick Soccer)

Consiste à réaliser des dribbles en tous genres, des gestes techniques

Il est possible d'organiser des concours où les joueurs s'affrontent en 2 contre 2, sur un petit périmètre et cherchent à se dribbler l'un l'autre.

Le Street Jam

Trottinette urbaine

2 – PRATIQUES EMERGENTES

Échasses urbaines

Les échasses urbaines sont des instruments destinés à multiplier la performance de leur utilisateur dans ses déplacements. Fixées aux jambes, les échasses urbaines permettent ainsi par flexion, comme sur le principe d'un arc, de propulser le riser (nom désigné pour l'utilisateur) dans la direction choisie. Ce mode de déplacement peut être pratique en tant que loisir ou de manière sportive.

L'art du déplacement à la croisée des chemins

Le parkour (1) n'est pas seulement l'apanage de quelques adeptes refusant toute entrave à leur liberté. Il se pratique aussi en gymnase, à horaires fixes, avec un encadrement diplômé. Mais franchir le pas n'est pas simple.

Marseille, un soir de décembre. La nuit est tombée sur le quartier de la Capelette, les habitants sont rentrés chez eux, les magasins ont tiré leur rideau. Seul le gymnase est en pleine activité. Derrière une porte, des boxeurs s'entraînent sur des rings. Derrière une autre, de jeunes filles en collant et justaucorps s'affairent autour de poutres, trampolines, barres fixes et parallèles. À côté d'elles, sur des tapis, une quinzaine de garçons échauffent

consciencieusement leurs articulations puis effectuent des séries d'abdominaux. En survêtement et chaussettes, ils n'ont pas vraiment le look de gymnastes. Et pour cause : ce sont des « traceurs », c'est-à-dire qu'ils pratiquent le parkour.

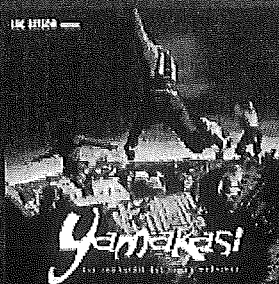
UNE DISCIPLINE NÉE PRÈS D'ÉVRY

Un nouveau sport ? Pas tout à fait. Cette discipline qui utilise les éléments du décor urbain comme autant d'obstacles à franchir par des

sauts, des escalades ou des acrobaties, est née à la fin des années 1980 à Lisses, près d'Évry (Essonne), autour du charismatique David Belle. « Avec un groupe de copains, David Belle avait créé le collectif des Yamakasi. Mais quand en 2001 ceux-ci ont été sollicités par Luc Besson pour tourner dans un film, il y a eu scission et David Belle n'a pas voulu y participer. Il estimait que sa discipline n'était pas suffisamment aboutie et ne souhaitait pas la voir dénaturée. Certains sont alors partis de leur côté sous le

« YAMAKASI » ET « BANLIEUE 13 », C'EST DU CINOCHE

Pratique anonyme de quelques jeunes gens de la grande banlieue sud de Paris, le parkour s'est spectaculairement invité dans notre imaginaire en avril 2001 avec le film « Yamakasi » (1) d'Ariel Zeitoun, produit par Luc Besson. Le synopsis, dans lequel on peut voir des clins d'œil aux « Sept samourais » ou aux aventures des Quatre Fantastiques, les superhéros de Marvel Comics, parle de lui-même : « Les Yamakasi sont sept jeunes de banlieue qui ont créé leur propre discipline : l'art du déplacement. Ils bravent tous les dangers, mais s'assurent de garder un mental fort. Ils escaladent les immeubles, effectuent des sauts vertigineux... Chacun des membres possède sa spécialité : Baseball est un lanceur d'élite ; l'Araignée, aidé de son feeling, se déplace tel le héros de bandes dessinées ; la Belette est une véritable anguille ; Zicmu puise son énergie dans la musique ; Rocket est aussi rapide qu'une fusée... Les jeunes les admirent et essayent de les imiter. Un jour, un accident se produit : un garçon cardiaque veut faire



comme les Yamakasi en escaladant l'arbre de son école mais il tombe et son cœur lâche. À l'hôpital, le docteur trouve un cœur mais il coûte 400 000 francs. Les sept Yamakasi vont alors cambrioler les chirurgiens pour payer les frais médicaux... » Côté casting, les rôles de Baseball et L'Araignée sont interprétés par Chau et Williams Belle.

Trois ans plus tard, Luc Besson reprend le filon avec « Banlieue 13 », où cette fois c'est leur cousin David Belle qui endosse le rôle de Leito : « Paris 2010. Un mur d'isolement entoure les cités ghettos de la banlieue. Les gangs y règnent en maîtres absolus. Une bombe est dérobée par le gang le plus puissant de la banlieue 13. Damien, officier d'une unité spéciale de la police, et Leito, habitant de la cité, ont 23 heures pour la retrouver et la désamorcer... » Un second volet, « Banlieue 13, l'ultimatum » est sorti en salles en 2009 sur une trame voisine. ● P.B.

(1) Nom inspiré d'un mot de lingala (langue bantoue parlée au Congo) signifiant « homme fort par le corps et par l'esprit ».

Xavier K.



Le traceur est passé par ici...

nom de "nouveaux Yamakasi", ont tourné le film puis déposé leur propre marque: "l'Art du déplacement". David Belle a continué de son côté en créant lui aussi sa marque, le "parkour", et est devenu chorégraphe et coordinateur de cascades pour le cinéma. Enfin, Sébastien Foucan, qui au départ était resté avec David Belle, a ensuite quitté la France pour l'Angleterre où il pratique le "free-running", traduction anglo-saxonne du parkour» décrypte Florian Busi, président de l'association clermontoise Central Parkour et secrétaire général de la FIFPK, Fédération internationale pour la formation du parkour (2).

Mais cette histoire, nourrie de rivalités et débouchant parfois sur des querelles de chapelles, n'intéresse guère nos jeunes traceurs marseillais, occupés à courir, sauter et rouler sur les tapis du gymnase de la Capelette. Quentin, 13 ans, le benjamin du groupe, vient de réussir à franchir un plinth en mousse grâce à un superbe saut de chat. «C'est un saut de base du parkour: on pose les mains sur l'obstacle, on passe le corps entre les bras et on atterrit sur les pieds. On peut aussi faire le saut de chat inversé: d'abord les jambes et ensuite les mains» explique le jeune collégien avec un ton d'expert. «Le parkour possède ses propres techniques mais il en emprunte aussi à l'athlétisme pour la course, à l'escalade pour le franchissement de murs ou d'arbres, et à la gymnastique pour certaines figures.

Il est également proche des arts martiaux dans sa dimension de maîtrise du corps et du mental» souligne Cédric Martin, responsable de l'association Re-Création, qui a fondé avec Antoine Barbier, président de l'association de parkour PK13 (tous deux possèdent un master en Staps), une école de parkour qui compte aujourd'hui une cinquantaine de licenciés (3).

AVEC L'UFOLEP À MARSEILLE

Ceux-ci ont rapidement sollicité l'Ufolep pour les accompagner dans leur démarche. «Le parkour ne possédant pas de fédération reconnue, afin d'augmenter nos chances d'obtenir un créneau en gymnase nous nous sommes tournés vers l'Ufolep, auprès de laquelle Re-Création était déjà affiliée. Celle-ci nous a mis en relation avec le service des sports de la ville de Marseille, qui nous a attribué un créneau d'entraînement hebdomadaire dans ce gymnase. Cette année, nous en avons même obtenu un deuxième», se réjouit Cédric Martin. La mairie, elle, est rassurée d'avoir en face d'elle des interlocuteurs bien identifiés. «Nous apprécions tout particulièrement que le parkour s'organise et se structure au sein d'associations, comme l'ont fait avant eux dans notre ville les pratiquants de roller, de skate ou de BMX. L'adhésion de ces associations à l'Ufolep est aussi pour nous la garantie d'un fonctionnement dans les règles, la sécurité et la responsabilité» confirme Richard Miron, adjoint aux sports de la ville de Marseille.

Les traceurs n'ont en effet pas toujours bonne réputation. Les clichés véhiculés par les films «Yamakasi» ou «Banlieue 13», où les héros escaladent les façades d'immeubles et sautent de toit en toit, sont solidement ancrés dans les esprits... «Au départ, à la mairie certains étaient réticents à ouvrir le gymnase aux pratiquants du parkour et les faire cohabiter avec les petites gymnastes, se souvient Marie Launo, déléguée Ufolep des Bouches-du-Rhône. Ce sont tous des garçons, ils viennent parfois de quartiers difficiles... Comment allaient-ils se comporter? N'allaient-ils pas abîmer le matériel de gymnastique mis à leur disposition?». Mais cette ancienne gymnaste n'a pas lâché l'affaire: «Soutenir des disciplines comme le parkour fait partie des missions de l'Ufolep. Notre vocation n'est pas de nous cantonner au foot ou au basket mais d'essayer de toucher un public que la pratique d'un sport traditionnel, sur un terrain bien délimité, avec un règlement trop strict, peut rebuter. En reconnaissant officiellement le parkour, l'Ufolep permet à des jeunes de pratiquer cette activité ailleurs que dans la rue, en toute sécurité, de bénéficier d'un encadrement professionnel et de la transmission de certaines valeurs. Le jeu en vaut la chandelle.»

De leur côté, les traceurs de l'école de parkour prennent le plus grand soin du matériel de gymnastique gracieusement mis à leur disposition. «Notre objectif est de transmettre



Les jeunes licenciés de l'école de parkour de Marseille.

► aux jeunes des valeurs de respect. Respect de soi et de son corps, en prenant soin de l'échauffer, de l'étirer, de le renforcer musculairement, mais aussi respect d'une hygiène de vie concernant l'alimentation, le sommeil, etc. Respect de l'environnement enfin, lors des entraînements en extérieur : on ne pénètre pas dans les propriétés privées, on ne détériore pas le mobilier urbain» insiste Cédric Martin.

DE L'INTÉRÊT DE CRÉER UNE ASSOCIATION

Et les traceurs eux-mêmes, qu'en disent-ils ? Sont-ils prêts à adhérer à des associations ? Comme le skate, avec lequel il possède quelques affinités, le parkour est né dans la rue et s'apprend le plus souvent en autodidacte, au contact de traceurs plus expérimentés ou en regardant des vidéos sur Internet. Peut-il alors s'accommoder d'une quelconque structuration et d'une officialisation ? « C'est sûr, le parkour doit rimer avec liberté. Il n'empêche qu'il y a de nombreux avantages à le pratiquer au sein d'une structure officielle » affirme Léo Rubin, 18 ans, cofondateur il y a quatre ans de la junior association Les Traceurs Chambériens.

nous, et de rassurer les parents. En s'entraînant dans des conditions sécurisées, nous avons progressé et sans doute évité des blessures : tant qu'on ne maîtrisait pas parfaitement un geste en salle, on ne se hasardait pas à le tenter dehors » analyse Léo. Il y a quelques mois, la junior association a été dissoute car son président (Léo lui-même), son secrétaire et son trésorier ont quitté Chambéry pour poursuivre leurs études ailleurs. « Mais, pendant nos quatre années d'existence nous avons fait de nombreuses démonstrations à la Fête de la musique ou la Fête de la Glace, initié des dizaines de jeunes et même représenté le parkour français lors d'une rencontre des cultures urbaines au Maroc » évoque avec un brin de nostalgie le jeune traceur, aujourd'hui étudiant en communication à Paris.

Rudy Valdan, lui, a 17 ans et partage sa passion avec ses copains traceurs de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône). Mais sa pratique « sauvage » du parkour lui a occasionné quelques déboires... « Le mois dernier, j'ai voulu déplacer des grosses pierres sur une pelouse publique pour un entraînement. Des policiers sont arrivés et m'ont embarqué au

« Avant de monter cette junior association, on s'entraînait dans la rue, sous le regard souvent très critique des passants. Créer une JA nous a rendus plus crédibles aux yeux des municipalités, qui à partir de là ont accepté de nous laisser accéder à des salles. Cela nous a aussi aidés à nous faire connaître auprès du grand public, de montrer qu'on n'était pas des voyous dégradant tout autour de

poste ! Ils m'ont expliqué que c'était interdit pour des raisons de sécurité. Alors j'ai tout remis en place et on a fait notre entraînement sur le parcours de santé, même si ce n'est pas idéal » raconte l'adolescent, d'autant plus ennuyé que sa mère est policier municipal... « L'année prochaine, promet-il, je passerai mon diplôme d'éducateur sportif et créerai une association de parkour (4). Au moins, on pourra pratiquer en toute légalité. Et peut-être passer dans le journal pour expliquer aux gens qu'on ne fait rien de mal, seulement du sport... » ● ISABELLE GRAVILLON

(1) Précision typographique : les traceurs orthographient le mot « Parkour » avec un P majuscule, considérant celui-ci comme une marque déposée par David Belle. Néanmoins, nous avons choisi d'adopter une présentation « banalisée », avec une minuscule, comme pour tout nom commun définissant une discipline sportive (football, basket, escalade, etc.).

(2) La FIFPK s'affiche aussi sous le nom de « The International Parkour Foundation by David Belle ». Une façon de mettre en avant le parrainage du créateur de la discipline, dans le cadre d'une communication ne se limitant pas à l'Hexagone mais souhaitant aussi rayonner à l'international. Quant à l'association Central Parkour, elle revendique une trentaine d'adhérents.

(3) La licence coûte 275 € à l'année. L'activité est encadrée par quatre moniteurs diplômés et chacun des deux créateurs (19 h 30-21 h 30 le mardi et le jeudi) réunit en moyenne une trentaine de pratiquants. Mais l'association Re-Création a un éventail plus large puisqu'elle propose une vingtaine d'activités sportives, urbaines et de pleine nature. Elle a en outre développé un concept d'éco-activités et fut lauréate des Trophées Génération Développement Durable Casal-Sport-Ufolep en 2010 (*En Jeu* 441, décembre 2010).

(4) Dans la perspective de sa majorité prochaine, Rudy Valdan n'a pas mené jusqu'au bout son projet de création d'une junior association sous le nom de « Délivrance ». Actuellement, 5 JA pratiquent le parkour : Urban Shadow à Seichamps et Team-Street à Champigneulle (Meurthe-et-Moselle), Son of Street à Évreux (Eure), Urban Spirit à Buc et Ryuufuuma à Maurepas (Yvelines). Retrouvez leur témoignage dans le prolongement à ce dossier proposé par les *Idées en mouvement*, le mensuel de la Ligue de l'enseignement. Peut-être ces juniors associations deviendront-elles un jour aussi fameuses que les formations les plus représentatives du milieu comme Parkour Paris (des émules de David Belle), PK Lisses, UM Team (dans le Nord) ou Parkour 13sang40 (à Miramas, Bouches-du-Rhône).

DAVID BELLE, « PARKOUR » PERSONNEL

L'histoire de « l'inventeur » du parkour est celle d'un gamin de Fécamp d'abord élevé par son grand-père, ancien Pompier de Paris. Le petit David est très tôt inscrit à un cours de gymnastique. Mais plus que tout il aime bouger et même flirter avec le danger. Dès qu'il voit un rocher, un arbre, le toit d'un cabanon, il faut qu'il grimpe dessus. Sans cesse, il monte sur les rebords des fenêtres, se suspend aux balcons. « Je ne sais pas exactement pourquoi je faisais tout ça, mais quelque chose m'y poussait » raconte-t-il dans son autobiographie (1). Quand à 14 ans il s'installe à Lisses (Essonne) pour vivre avec sa mère, il continue la gym et fait de l'athlétisme en club. Mais cet enseignement « dans des salles chauffées, avec des tapis pour nous protéger » est un peu trop « académique » à son goût. Alors, à défaut des arbres et rochers de Normandie, il

continue ses acrobaties au cœur de sa banlieue. À cette époque, il échange beaucoup avec son père, qui lui raconte son enfance dans une école d'enfants de troupe au Vietnam, et la manière dont il se relevait la nuit pour aller courir dans la forêt, grimper aux arbres, faire des sauts, des tractions. Une façon de survivre, de s'endurcir, afin de ne plus jamais subir ni violence ni sévices. « Un mot revenait souvent dans ses récits : le parcours du combattant ou d'autres parcours qu'il avait développés lui-même. Au fil des discussions avec lui, quelque chose était en train de se dessiner dans ma tête et c'est là que l'aventure du parkour a vraiment commencé... » Le parkour, pour David Belle, est une philosophie aux accents mystiques, un « parcours de vie » devenu marque déposée. ● I.G.

(1) « David Belle, Parkour », éd. Intervista, 2009.

« À Lisses, le parkour a droit de cité »



Si David Belle est le prophète du parkour, la ville de Lisses, près d'Évry (Essonne) en est la Mecque. Entretien avec Sébastien Toupay, responsable du service des sports, qui souhaite que la discipline

reste fidèle à ses valeurs d'origine.

Sébastien Toupay, le parkour fait-il partie de l'identité de la ville de Lisses ?

Le parkour appartient au patrimoine lissois ! C'est une fierté pour une petite ville de 7 000 habitants d'être l'endroit où l'histoire de cette discipline a commencé. Beaucoup de traceurs considèrent Lisses comme un passage obligé, un lieu de pèlerinage. Chaque année, des centaines de pratiquants d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, de Pologne, de Suède, d'Asie et même d'Amérique du Sud viennent chez nous pour s'entraîner et découvrir les quartiers, les immeubles et bâtiments qu'ils ont vus sur Internet. Le parkour développe une activité économique auprès des hôtels, des restaurants et des commerçants, et donne l'image d'une ville jeune et dynamique.

La ville a-t-elle toujours considéré le parkour d'un œil aussi bienveillant ?

Il est vrai qu'au début ce n'était pas évident, ni pour la municipalité ni pour les habitants qui ne comprenaient pas trop ces jeunes qui sautaient un

peu partout ! Quand la nouvelle équipe municipale est arrivée en 2001, elle a eu à cœur d'aider au développement de ce sport en toute légalité et sécurité. On a soutenu les traceurs pour qu'ils se structurent en associations, on leur a donné des subventions pour exister, on a mis à leur disposition des équipements sportifs pour leurs entraînements et leurs stages, on les a sollicités pour des démonstrations. Personnellement, cela n'a pas été très compliqué de dialoguer avec les traceurs, de travailler ensemble : j'ai grandi avec eux, j'ai toujours vu David Belle et ses copains s'entraîner, ils font partie de notre paysage ! Aujourd'hui, les associations lissoises de parkour participent aux manifestations organisées par la municipalité, elles sont devenues des acteurs crédibles de la vie sportive locale.

Et avec les habitants, la cohabitation se passe bien ?

Oui, car les traceurs sont particulièrement respectueux de l'environnement urbain. Par exemple, ils repeignent eux-mêmes régulièrement les murs des bâtiments sur lesquels, en raison de sauts à répétition, la gomme de leurs chaussures laisse des traces noires. Cela montre bien la mentalité exemplaire de ce sport ! Pour des raisons de sécurité, nous avons posé des panneaux « interdit d'escalader » sur certains bâtiments publics stratégiques (gymnase, école, centre de loisir) : ils apparaissent dans de nombreuses vidéos et

certains traceurs peuvent être tentés de venir reproduire certains exploits sur place. Mais en général, la répression n'est pas nécessaire, le dialogue et la prévention suffisent.

Souhaitez-vous que le parkour se structure encore davantage ?

La création d'une Fédération française de parkour, la mise en place de formations et de diplômes reconnus par l'État permettraient une meilleure visibilité de ce sport pour le grand public, les médias et surtout les municipalités, car certaines sont encore très méfiantes. En revanche, il ne faudrait surtout pas introduire dans le parkour une dimension compétitive qui pourrait être très néfaste. Pour l'instant, cette discipline a la chance de ne pas être marquée par des bagarres, des insultes entre équipes et supporters comme on le voit pour d'autres sports. Inutile de lui faire courir ce risque !

On parle d'un grand projet à Lisses autour du parkour, qu'en est-il ?

En collaboration avec David Belle, la ville de Lisses a en effet le projet de créer sur son territoire la « Parkour City », un lieu unique au monde s'étendant sur plusieurs hectares et offrant aux traceurs des équipements adaptés pour s'entraîner en intérieur et en extérieur. Le dossier est prêt, reste à trouver des financements. Alors avis à ceux qui seraient prêts à investir ! ● RECUEILLI PAR I.G.

FACE AUX MÊMES OBSTACLES QUE LES AUTRES SPORTS URBAINS

« Avant, les gamins grimpaient aux arbres ; aujourd'hui ils grimpent sur des abribus » résumait en décembre 2009 un participant des « États généraux des sports urbains ». Avec le BMX, le double-dutch, le skate, le roller, etc., le parkour faisait partie de la dizaine de disciplines conviées par la secrétaire d'État aux Sports de l'époque, Rama Yade, à expliquer les obstacles qui bridaient leur développement, et notamment leur refus partagé du modèle compétitif classique, une posture peu en adéquation avec l'organisation du sport en France.

Un autre problème est leur relation souvent difficile avec les institutions locales. S'agissant en particulier du parkour, le rapport établi à l'occasion des États généraux au sein du ministère soulignait que, « compte tenu du caractère extrêmement exigeant de cette discipline, le maire d'une commune sera tout

à fait réticent à laisser se développer une structure consacrée à l'art du déplacement en craignant l'engagement de sa responsabilité dans le cas d'un éventuel accident ».

Le parkour se retrouvait aussi dans les trois grandes revendications communes aux sports de rue. Premièrement, le financement : n'étant pas structurés au sein d'une fédération agréée, ces sports sont difficilement éligibles à des subventions. Deuxièmement, l'absence de formation reconnue, particulièrement pénalisante dans une pratique comme le parkour où la sécurité est essentielle. Troisièmement, le manque de structures d'accueil. Difficile en effet pour des pratiques non codifiées de réclamer des créneaux horaires dans des gymnases déjà occupés par des sports « classiques » comme le hand, le basket ou le volley... Ce qui n'est plus tout à fait vrai, à Marseille tout au moins. ● Ph.B.

L'UFOLEP ET LES ACTIVITÉS ÉMERGENTES

Le parkour, un cas d'école

En accompagnant la structuration du parkour, l'Ufolep est fidèle à sa vocation d'accueillir toutes les disciplines et tous les publics.

Les rapports entre les activités sportives dites émergentes et les institutions et fédérations sportives qui composent le monde sportif sont souvent marqués par la méfiance ou l'incompréhension et butent régulièrement sur des obstacles que l'on pourrait qualifier de « culturels ». En effet, présentes en France depuis une trentaine d'années, les sports urbains refusent ou minimisent les aspects compétitifs, tandis qu'ils revendiquent leur liberté et l'appropriation de l'espace urbain. Ils ajoutent à cela un goût prononcé pour les sensations fortes.

BLOCAGES

Ceci explique que, mis à part quelques exceptions, ils se soient développés hors du cadre institutionnel et fédéral classique. Ils n'en touchent pas moins un nombre de pratiquants qui va croissant, même s'ils ne semblent trouver de relais qu'auprès du secteur

marchand ou médiatique. Parallèlement, de nombreux équipements sportifs comme les skate-parcs ont vu le jour, aussi bien en milieu urbain que rural. En termes de fréquentation, le bilan est toutefois mitigé et aujourd'hui le nombre de ces équipements stagne. Avec le recul de quelques années, il apparaît aussi que, logiquement, les structures qui fonctionnent le mieux sont celles qui ont dès le départ associé aux pouvoirs publics des pratiquants ou des référents locaux de ces activités, tant pour l'élaboration que pour la gestion ou l'animation des lieux.

L'exemple du parkour est particulièrement intéressant dans le sens où son développement met en évidence des blocages qui, pour certains, sont spécifiques à la perception et aux représentations des activités sportives de la part des institutions et des grandes fédérations sportives, l'Ufolep y compris.

Né en France, pensé et réfléchi par de jeunes

français – qui, dans les textes fondateurs, se réfèrent par exemple à doctrine hébertiste du début du XX^e siècle et à sa « méthode naturelle » forgée en opposition à la gymnastique suédoise et à la codification sportive ! –, cette discipline trouve peu d'écho auprès des collectivités locales ou du mouvement sportif. Seules des marques de sportswear ou de boissons énergisantes l'accompagnent en utilisant son image.

Le paradoxe est que, dans le même temps, l'activité se développe dans des pays tels que les États-Unis, l'Angleterre ou le Japon. Là, elle est mieux accompagnée par des institutions qui s'appuient sur ce type de sports pour, d'une part, mobiliser et toucher un très large public de non licenciés (et pas seulement des jeunes), et, d'autre part, donner d'elles-mêmes une image plus dynamique. L'écho médiatique est à la mesure de cet intérêt, et les pratiquants étrangers ne rêvent que d'une chose : pratiquer cet « art du déplacement » dans la ville il est né, un peu comme un pèlerinage...

STRUCTURE-RESSOURCE

Même l'Ufolep qui, en vertu de son caractère multisports, aurait pu accompagner plus facilement que d'autres cette activité et ses acteurs, a eu du mal à la prendre en compte. Ce sont des questions d'assurance et l'obligation d'éditer un règlement technique – afin notamment que des juniors associations puissent pratiquer en toute sécurité – qui ont conduit notre fédération à rencontrer les associations référentes de ce sport. La mise en place de cet outil a fait ressortir de nombreux besoins et donnera lieu prochainement à la création d'outils pédagogiques (notamment des formations d'animateurs et de formateurs), méthodologiques (en lien avec la construction d'équipements sportifs et la gestion de l'activité) et réglementaires.

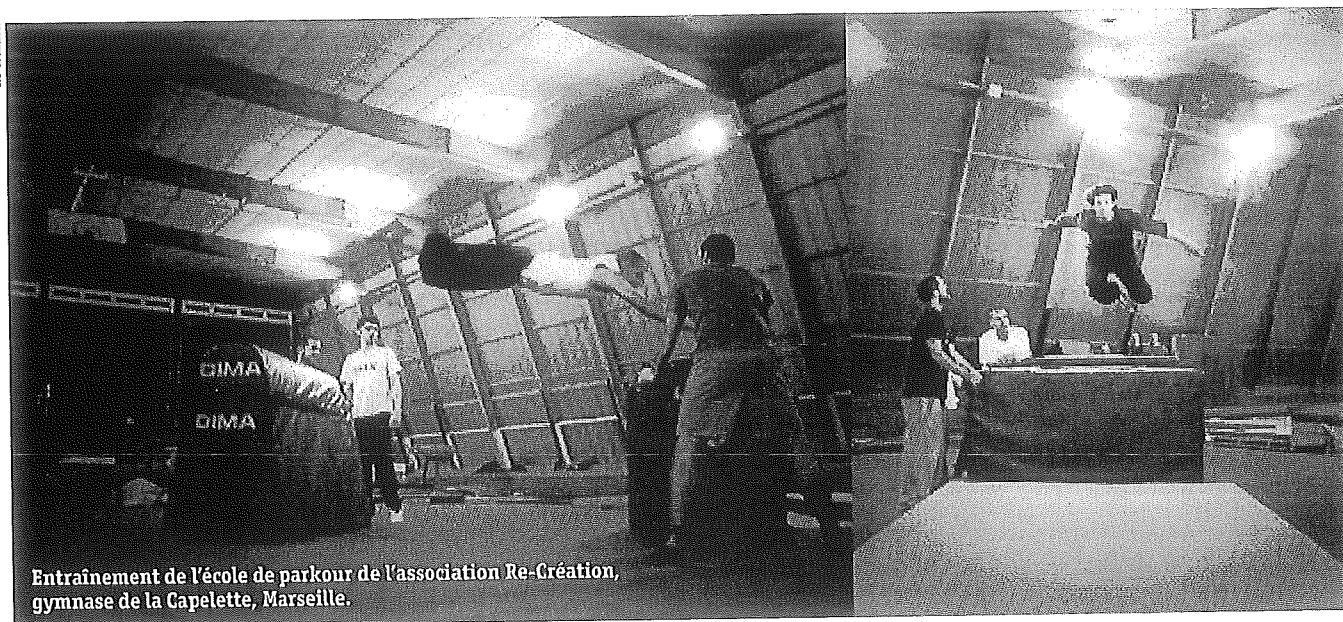
La démarche engagée avec le parkour pourra peut-être servir d'exemple pour la prise en compte, par notre fédération et par l'ensemble de ses échelons déconcentrés, d'autres activités

TROIS BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE PARKOUR

Pour son propre rayonnement, l'Ufolep a elle-même tout intérêt à accompagner de nouvelles disciplines comme le parkour.

- **Premièrement, de par sa tradition d'éducation populaire, l'Ufolep a toujours accompagné des pratiques innovantes qui, en outre, permettent à notre fédération d'être en phase avec son époque et de contribuer au renouvellement de la vie associative. Au-delà du fait d'accompagner une nouvelle discipline, il s'agit en effet d'encourager des nouveaux modes de pratiques associatives qui se développent aujourd'hui en dehors de nos réseaux.**
- **Deuxièmement, en vertu de son histoire et de la reconnaissance dont il jouit, notre réseau est tout à fait légitime pour accompagner, valoriser et positionner ce type d'activité auprès des institutions et des pouvoirs publics, en dissipant les préjugés qui s'attachent à ses pratiquants et pénalisent leurs activités. Nous leur permettons ainsi de sortir de la seule logique de l'organisation d'événements promotionnels et d'investir pleinement la vie associative, à tous les échelons.**
- **Troisièmement, notre fédération élargit l'éventail des disciplines qu'elle accueille et ouvre son réseau à de nouveaux bénévoles et dirigeants associatifs. ●**

Re-Création



Entraînement de l'école de parkour de l'association Re-Création, gymnase de la Capelette, Marseille.

dites « émergentes ». Nous nous positionnons en effet comme intermédiaire et structure-ressource, avec pour priorité le développement de l'activité et des compétences en lien avec celle-ci. La logique fédérative viendra dans un second temps.

La prise en compte de ce genre de pratique, qui se caractérise notamment par sa volonté de se développer hors du modèle pyramidal

et compétitif classique, permettra à l'Ufolep d'asseoir sa crédibilité et sa légitimité aussi bien dans le domaine des pratiques sportives pour tous que sur la question du renouvellement des pratiques associatives, en permettant notamment aux jeunes de s'investir dans des réseaux associatifs structurés. Des réseaux qui, aujourd'hui, les mettent de côté malgré eux, piégés par des fonctionnements et des

représentations de ces activités et de leurs pratiquants parfois en totale contradiction avec la vocation même d'un mouvement comme le nôtre, à savoir la prise en compte de tous les publics et de tous les modes de pratiques. ●

ADIL EL OUADEHE, CHARGÉ DE MISSION
aelouadehe.lalique@ufolep-usep.fr

UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE EST-ELLE ENVISAGEABLE ?

Faut-il aussi aller plus loin que la pratique au sein d'associations et créer une véritable « Fédération de parkour » ? Les avis sont nuancés.

Cédric Martin, association Re-création : « Ce n'est pas une priorité. Le plus important est que tous ceux qui souhaitent pratiquer le parkour dans de bonnes conditions puissent le faire. Le cadre associatif, avec le soutien éventuel d'une fédération comme l'Ufolep, le permet localement. Outre l'école de parkour, nous avons pu développer des actions visant à rendre accessible cette discipline à un public plus large et plus varié socialement. À l'heure actuelle, je ne vois pas ce qu'une fédération apporterait de plus. Ayant moi-même été vice-président de la Fédération des sports urbains, je sais également les énormes difficultés auxquelles on se heurte quand on veut créer une nouvelle fédération. »

Sidney Grosprêtre, président de la Fédération de Parkour, master en Staps et enseignant à la faculté de sport de Dijon : « Sous le nom PKIA, Parkour inter associations, notre collectif organisait au niveau national des événements et des rencontres entre les associations membres. En changeant de nom et en devenant Fédération de Parkour, nous souhaitons passer à la vitesse supérieure : notre objectif est de mettre en place de vraies formations, des diplômes, et

à terme devenir une fédération autonome, reconnue par le ministère des Sports. Je pense que le parkour a droit à son indépendance et à sa propre structure fédératrice. Un partenariat avec l'Ufolep n'est en revanche pas à exclure. »

Florian Busi, secrétaire général de la FIFPK : « La structure fédérale n'est cohérente que si elle obéit à la définition d'un sport tel que l'entend le ministère des Sports, c'est-à-dire si l'activité possède une connotation compétitive. Or ce n'est pas le cas pour le parkour, qui par essence est non compétitif – ainsi l'a voulu David Belle – et fondé sur le partage et l'entraide. Même s'il est intéressant de travailler à la mise en place d'une structure nationale représentative du parkour – ce que nous faisons de concert avec la FPK –, je vois donc mal comment elle pourrait à court terme être officiellement reconnue comme fédération à part entière par le ministère. Voilà pourquoi, dans un souci d'efficacité, la FIFPK travaille main dans la main avec l'Ufolep nationale et la FPK pour éditer des documents définissant le parkour, en poser les bases techniques, et bientôt j'espère mettre en place des formations. Sinon, pour préciser ma position quant à la question de la compétition, nous ne l'excluons pas non plus et travaillons dessus avec la FPK afin de permettre une pratique ouverte à tous, toutes sensibilités confondues, mais dans le respect des valeurs fondatrices de la discipline. » ●

RÉUNIS MI-DÉCEMBRE EN « ÉTATS GÉNÉRAUX »

Les sports urbains vont-ils sortir de l'ombre ?

Les États généraux des sports urbains lancés par le secrétariat d'État aux Sports ont donné un coup de projecteur sur ces pratiques pas tout à fait comme les autres.

Mieux connaître et promouvoir les sports urbains, sans pour autant les enfermer dans un carcan ni toucher à leur génétique : tel était l'esprit des trois ateliers-débats organisés par le secrétariat d'État aux Sports dans les coulisses du stade Pierre-de-Coubertin, mercredi 16 décembre à Paris.

Premier point, « les sports urbains sont-ils des sports comme les autres ? » En effet, qu'il s'agisse du skate, du parkour ou du street-ball, ceux-ci semblent rétifs au modèle commun, celui de la compétition et de la « tyrannie du podium ». « Le classement est secondaire et s'efface derrière la beauté du geste » estime le journaliste Olivier Villepreux. Qui observe également, avec un certain sens de la formule : « Avant, les gamins grimpaient aux arbres ; aujourd'hui, ils grimpent sur des abribus. »

Pour le consultant en aménagements récréatifs Éric Adamkiewicz, ces sports ne font d'ailleurs que traduire l'adaptation de l'individu à son « milieu naturel », son « biotope », qui aujourd'hui est le béton. « L'essence-même, c'est le jeu. Or peut-on jouer dans la ville ? » Pas sûr, quand ces pratiques demeurent considérées comme « alternatives » ou perpétuellement « émergentes ». C'est aussi une question de génération, et là les choses pourraient chan-

ger puisque ceux qui pratiquaient ces disciplines il y a quinze ou vingt ans sont aujourd'hui en responsabilité pour les organiser.

Rémi Walter, directeur du club Paris Skate Culture et vice-président de la commission skateboard de la Fédération française de roller-skating, répond parfaitement à ce portrait. Son parcours illustre aussi les contradictions de pratiques tiraillées entre volonté de reconnaissance et goût éperdu de la liberté : « Les skaters ont horreur du mot "sport", il leur donne des boutons. Le skate, c'est fait pour s'éclater ! Pas de contraintes : il suffit de sortir dans la rue ! Rien à voir avec le tennis par exemple, où il faut s'inscrire au club, réserver son cours... » S'il à lui-même créé une association et intégré une fédération, c'est parce que ce vernis de respectabilité rassure les parents et répond au souci de transmettre, d'enseigner. « Mais si on organise des compétitions, c'est avant tout pour se retrouver et faire la fête le soir ! »

Le skate-board résume bien cet entre-deux dans lequel se situent des pratiques qui souhaitent établir des passerelles avec le monde fédéral sans pour autant vendre leur âme au diable. Le constat vaut notamment pour le BMX, écartelé entre la « race » (la course) et le « freestyle ». Médailles olympiques à l'appui, le BMX race a trouvé sa place au sein de la vénérable

Fédération française de cyclisme tandis que le « freestyle » refuse toute domestication. « Certains riders boycottent même les lieux fermés comme les skate-parcs », a expliqué l'ancien champion John Petit.

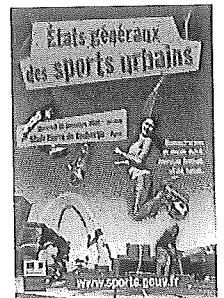
Dans les centres-villes, riders et skaters se trouvent alors parfois en butte aux autorités municipales et l'évocation du cas d'un « roller » parisien, verbalisé en référence à une ordonnance de 1862 prohibant les « jeux dangereux » sur la voie publique, a suscité l'indignation générale. Corinne Frizzi, de l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes) s'est alors retrouvée isolée pour plaider un certain « vide juridique » et la crainte des maires d'être considérés responsables en cas d'accident corporel d'un piéton.

COMMENT LES DÉVELOPPER ?

Seconde question à l'ordre du jour : « comment accompagner le développement des sports urbains ? » On entrait là dans le vif du sujet, avec pour première difficulté l'impossibilité de quantifier précisément les pratiquants. Par exemple, les amateurs de roller sont évalués à 6 ou 7 millions pour seulement 47 000 licenciés à la fédération. Faute de mieux, on considère qu'il existe des écarts de un à dix, voire de un à quinze, entre une pratique reconnue par une fédération sportive et une pratique proche mais qui échappe au contrôle de ces fédérations...

Ensuite, le caractère « urbain » de ces pratiques est plus ou moins affirmé : si roller et skate sont clairement issus de la rue et du goudron, il existe aussi de petits skate-parcs en zone rurale. Et si le double-dutch est considéré comme urbain, c'est surtout en référence à une certaine filiation avec la culture hip-hop qui fleurit dans les « quartiers ».

Les problématiques ne sont pas non plus les mêmes. À la différence de pratiques plus « rugueuses », le double-dutch bénéficie de la



« PLAISIR, LOISIR ET RENCONTRE AVEC LES AUTRES »

Invité à s'exprimer en tribune, Philippe Machu a exposé la démarche d'une fédération comme l'Ufolep envers les sports urbains.

« L'Ufolep a vocation à accueillir ces pratiques et à faciliter leur mise en relation avec les collectivités locales, à travers la gestion de skate-parcs comme à Abbeville et Nantes, ou bien à travers la diffusion d'équipements mobiles pour le skate, le roller et le BMX. Nous faisons aussi dialoguer ces pratiques, avec par exemple un tournoi national qui réunit chaque année à Bourges pratiquants de BMX et de futsal. Pour nous, l'essentiel ne réside pas dans la compétition mais dans le plaisir, le loisir, la sécurisation des pratiques et la rencontre avec les autres : j'y vois une convergence, une affinité avec ces pratiquants à qui les contraintes donnent de l'urticaire mais qui peuvent tout à fait se retrouver dans la prise de responsabilités ou les besoins de formation. »



bienveillance des collectivités locales, qui mettent volontiers leurs installations à disposition d'une pratique à 80 % féminine. Dans ces conditions, la reconnaissance officielle n'est pas une priorité : « Si nous recevions l'agrément ministériel, ça nous mettrait en difficulté, avec l'obligation de faire appel à des formateurs brevetés » reconnaît la présidente de la fédération, Nadia Aidli.

La professionnalisation n'en est pas moins un enjeu crucial, et certains jeunes pratiquants, de skate et de parkour notamment, caressent l'espoir de vivre de leur passion. Or le contenu des formations menant aux diplômes d'État exis-

tants sont très éloignés de la réalité de ces pratiques, et propres à démotiver par avance les postulants...

UNE RECONNAISSANCE, ET APRÈS ?

Avec son intitulé un peu flou – « Nouvelles pratiques, nouvelles cultures : les sports urbains au cœur de la société » – le troisième atelier a surtout servi à introduire le discours de clôture de Rama Yade. La secrétaire d'État a annoncé la création d'un groupe de travail invité à proposer des mesures « rapidement opérationnelles » d'ici le printemps. Derrière l'exhortation à se montrer « inventif » et à trouver des « solutions

inédites » pour développer des « pratiques originales » où il est parfois difficile de distinguer « ce qui relève du sport et ce qui relève de l'expression culturelle », on retiendra surtout le souci affiché d'accorder à celles-ci une reconnaissance que le mouvement sportif leur refuse jusqu'à présent, à l'exception des quelques initiatives menées par des fédérations comme « l'Ufolep, l'UCPA ou la Fédération française de basket-ball avec son opération "basket en liberté". »

À défaut de mesures concrètes, il y a là un vrai changement de ton. ●

PHILIPPE BRENOT

GLISSE URBAINE, SPORTS DE BALLON, PRATIQUES ORIGINALES...

L'état des lieux dressé à Coubertin avait été préparé par un rapport sur les « sports de rue »* qui les classe en trois grandes familles : glisse urbaine, sports de balle sur surface réduite et « pratiques originales » n'entrant dans aucun cadre.

PRATIQUES ORIGINALES Le *double-dutch* se pratique en équipe de trois ou quatre et consiste à réaliser des figures entre deux longues cordes à sauter, avec deux types d'épreuves : des enchaînements libres et une épreuve de vitesse où il faut effectuer un maximum de sauts en un temps donné. En France, la pratique s'est développée autour d'une association créée en 1990 et improprement nommée Fédération française de double-dutch. Implantée dans le Val-de-Marne, celle-ci revendique 3000 pratiquants réguliers âgés de 8 à 30 ans et 38 clubs, à quoi s'ajoute une pratique plus diffuse au sein d'associations de gymnastique, d'offices municipaux des sports ou d'établissements scolaires. L'*art du déplacement* ou *parkour*™ consiste à transformer les éléments du décor urbain en obstacles à franchir par des sauts, des escalades ou des acrobaties. Cette discipline est née dans les années 1980 à Lisse et Évry (Essonne) à l'initiative de David Belle (*lire aussi p. 30*) et du collectif Yamakasi. Plusieurs écoles ou « chapelles » souhaitent développer et enseigner cette discipline à laquelle les films « Yamakasi » (2001) et « Banlieue 13 » (2004) ont donné un certain retentissement en en proposant une vision très spectaculaire.

Le *golf urbain*, créé en 2005, est une variante du golf traditionnel adaptée à l'environnement urbain et représentée par deux collectifs : « Le 19^e Trou » à Paris et Urbangolfers à Paris, Perpignan et Toulon.

GLISSES URBAINES Rattaché au surf avant de l'être au roller en 1998, le *skateboard* consiste à se déplacer sur une planche à roulettes et à réaliser des figures en jouant avec le mobilier urbain ou

les structures spécifiques des skate-parcs. Il est à 95 % masculin.

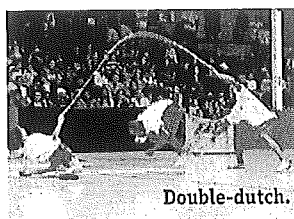
La pratique du *roller* (roller en ligne ou roller quad) est rattachée à la Fédération française de roller skating, qui organise des compétitions sur piste et sur route et de rink-hockey. Mais les autres pratiques restent « libres », comme le roller acrobatique, le slalom, le saut, le roller agressif (pratiqué sur les rampes des skate-parcs) et le street.

Apparu en 1978 sous l'égide de l'association française de bi-cross avant d'être rattaché en 1985 à la Fédération française de cyclisme, le *BMX* se divise en BMX race, discipline pleinement intégrée au giron fédéral, et le BMX freestyle, qui se divise lui-même en BMX flat (figures réalisées sur le sol), BMX park (qui utilise les installations des skate-parcs), dirt (sauts sur des bosses en terre) et street (pratique urbaine libre).

SPORTS DE BALLE SUR SURFACE RÉDUITE Le *street-ball* ou *basket de rue* se distingue du basket traditionnel par une pratique en un contre un, en deux contre deux ou en trois contre trois. Le street-ball n'est pas intégré à la Fédération française de basket-ball, qui porte cependant « un regard assez bienveillant » sur celui-ci. On estime entre deux et quatre millions les pratiquants du street-ball, à comparer aux 400 000 licenciés de la FFBB.

Pratiqué sur un terrain de handball, le *futsal*, abréviation du « futebol de salaõ » brésilien, se distingue du football par des règles spécifiques ayant notamment trait au comportement des joueurs. Il est notamment pratiqué sous l'égide de l'Union nationale des clubs de futsal (UNCFS), qui réunit 180 clubs et 2000 pratiquants.

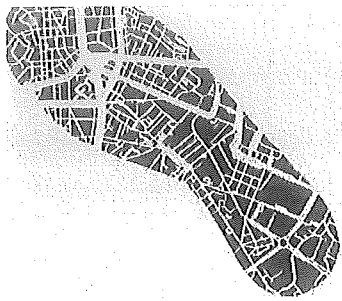
* Signé par Bernard Nieuwlaert, chargé de mission à l'insertion par le sport et ancien maire (DVD) de Longjumeau (Essonne).



Double-dutch.



BMX freestyle.



Discipline récente, développée début des années 90, le Parkour a de quoi surprendre et interroger. Ce mix de déplacements et d'harmonie du corps mêlé à une forme d'art regroupe de nombreux passionnés. Retracer son histoire n'est pas forcément évident car de nombreuses sources sont partiales et incomplètes et peu de travaux se révèlent assez sérieux pour pouvoir être pris en considération. Le définir n'est également pas une mince affaire. Art du déplacement, Freerun ou Parkour, en quoi consistent réellement ces pratiques et à quoi font-elles référence ? UC s'est attelé à la tâche pour identifier ces concepts tout en finesse qui n'ont certes pas fini de faire des émules. Résumé du lien particulier qu'entretient le traceur avec sa passion.

Le Parkour, kézako exactement ?

Par le collectif FPK

Le Parkour est une méthode d'entraînement qui apprend à son pratiquant (le Traceur) à se déplacer efficacement en n'utilisant que les capacités de son corps. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il ne se pratique pas qu'en milieu urbain, mais peut tout aussi bien s'appliquer en milieu naturel.

Dans sa plus simple expression, le parkour permet d'aller d'un point A à un point B en franchissant de manière efficace tous les obstacles qui se présentent sur le chemin du traceur. Cette notion d'efficacité est importante car elle définit l'ensemble des mouvements utilisés dans la discipline. Ceux-ci allient la course, les passements d'obstacle, les sauts, l'escalade... Le parkour est avant tout une activité utilitaire, pouvant servir dans des situations d'urgence. C'est pourquoi les mouvements tels que les acrobaties (saltos, vrilles...) n'en font pas partie. En revanche, au cours de son histoire, il a donné naissance à une autre discipline : le Freerun. Celui-ci reprend les mouvements de base mais se focalise sur l'esthétisme plutôt que l'efficacité. Les acrobaties en font donc partie intégrante ainsi que d'autres mouvements, importés d'autres disciplines (Break, Wushu...).

Le parkour permet de franchir les obstacles matériels mais il peut aussi s'appliquer dans la vie de tous les jours. Il favorise l'épanouissement personnel par une meilleure connaissance de soi, de ses limites physiques et de ses peurs. Les entraînements doivent être réguliers et progressifs. L'un des objectifs du pratiquant est de protéger son corps selon le principe du "Être et durer". Il est important d'avancer lentement pour appréhender ses limites, les dépasser et gagner en confiance. Une fois les mouvements de base maîtrisés, le traceur est libre de trouver son propre parcours, laissant libre cours à son imagination.

Le parkour est anti-compétitif. Il met en avant la pratique personnelle, le partage et l'entraide plutôt que la confrontation avec les autres. Ainsi, des rencontres sont régulièrement organisées entre pratiquants, leur permettant d'échanger sur leurs expériences et leur façon de bouger.

Pour la petite histoire

Par Aurélien Bonhomme

C'est fin des années 80, en renforçant leur habilité à se mouvoir et en réadaptant les parcours du combattant d'une manière plus

ludique, qu'un groupe d'amis originaires du 91, de Lisses et d'Évry plus précisément, développent une méthode d'entraînement particulière. Basé sur le mouvement, un nouveau "sport" émerge et s'apparente aujourd'hui à l'art du déplacement, au parkour ou encore au freerunning.

En 1997, ces mêmes jeunes, plus connus sous le nom du groupe "Yamakasi", exécutent une brillante démonstration devant les pompiers de Paris. La vidéo de leurs exploits physiques les conduira à être mis à l'honneur dans l'émission *Stade 2* la même année. Mais, des divergences d'opinion quant à la promotion de leur pratique vont rapidement conduire à la scission du groupe.



Alors qu'une partie des Yamakasi participe au spectacle *Notre-Dame de Paris* et met en scène l'Art du Déplacement dans le film éponyme au groupe, *Yamakasi, Samouraïs des temps modernes* (2001), David Belle et Sébastien Foucan rejoignent un nouveau groupe, les Tracers. Ils ont une pratique moins artistique mais plus efficace : le parkour est né. Aujourd'hui encore et partout dans le monde (dans bien des pays, l'orthographe française est restée), on dit d'un pratiquant de parkour expérimenté qu'il est un traceur.



Les dessous du parkour associatif



Les associations et collectivités en interdépendance dans la course au développement du Parkour en France

Le Parkour, autrefois pratiqué en région parisienne par quelques personnes, est devenu aujourd'hui une pratique internationale dont le développement et la médiatisation ne cessent de croître. C'est dans ce contexte qu'est née la FPK (Fédération de Parkour) dont l'objectif est de participer au développement du Parkour en France. Nous souhaitons, par la coopération des associations de Parkour et des pratiquants indépendants, unir nos forces et travailler ensemble dans une même direction : encadrer notre pratique pour lui permettre de continuer à exister telle que nous l'aimons et souhaitons la transmettre. Ce développement ne peut se faire sans l'aide des collectivités territoriales. Explications sur ces jeux de pouvoir un peu particuliers.

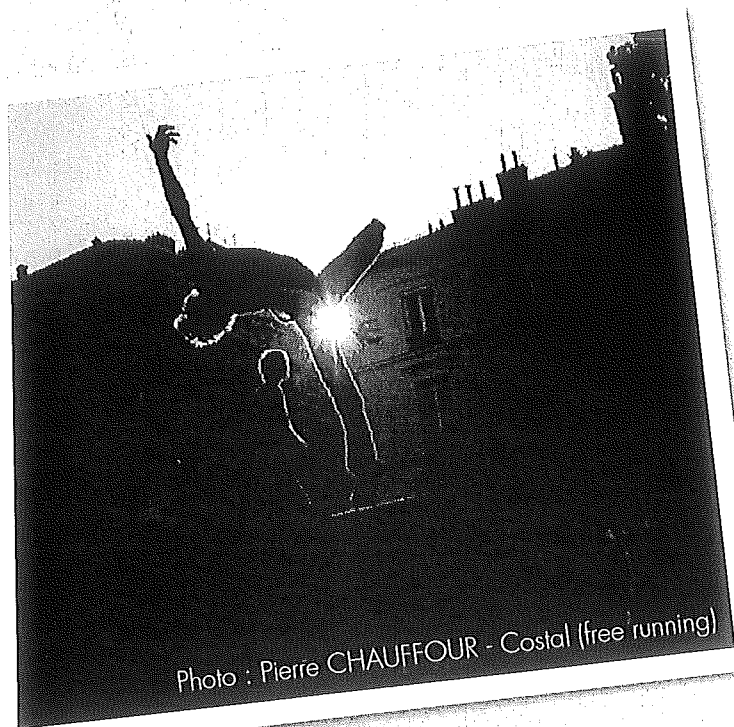


Photo : Pierre CHAUFFOUR - Costal (free running)

Le pouvoir des collectivités

Tout d'abord, pour une meilleure compréhension de la suite, définissons ce qu'est une collectivité territoriale. Ce terme désigne tout organisme auquel l'État a délégué certains pouvoirs avec une autonomie de gestion. Dans l'ordre décroissant on trouve : les régions, les départements et les communes. Les collectivités territoriales (CT) en France sont chargées de gérer un territoire dans une relative autonomie tout en restant sous la supervision de l'État. Pour cela, elles définissent une ligne de conduite politique qui les amènera à être plus ou moins forces de soutien aux différents projets qui leurs seront soumis (aménagement urbain, construction d'équipements sportifs, création d'événement...). Une CT doit assurer le bien-être de la population et donc animer (pour ce qui nous concerne) la vie sociale et sportive. Elle doit répondre aux demandes et aux

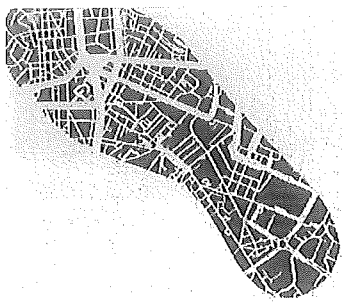
besoins des habitants qui sont sous sa responsabilité, avec les moyens qu'elle a à sa disposition. Cela passe par la mise en place d'événements, le financement de projets, la mise à disposition de moyens humains/matériels/logistiques. Cela passe également par un soutien politique aux projets qu'elle trouve intéressant, une facilité d'accès à des ressources diverses (communication, réseau de contact, créneau horaire dans un équipement sportif...) et un grand nombre d'autres champs d'interventions. Une CT possède des moyens importants mais ne dispose pas de toutes les compétences qui lui permettent de répondre aux demandes de la population. C'est pour cela qu'elle fait appel à des organismes qui peuvent les lui fournir comme les associations.

L'attrait des associations

Une association, loi 1901, c'est un regroupement de personnes qui partagent un objectif commun. Elle a officiellement le statut d'une personne morale, c'est-à-dire d'une structure en opposition à une personne physique qui désigne un "individu". On se regroupe en général pour avoir accès à des équipements sportifs, à des subventions, à un soutien des CT dont on dépend. Dit comme cela, on pourrait croire que se déclarer en tant qu'association est bénéfique uniquement pour ladite association mais ce n'est pas le cas. Les associations forment une partie du moteur qui permet aux CT de mettre en place la réponse aux attentes des habitants dont elles sont responsables. Ainsi les associations sont généralement forces de proposition (création d'événements) et forces d'innovation dynamiques (les pratiquants d'activités innovantes et attractives réunis sous une association permettent à la CT de mettre en place des activités qu'elle ne maîtrise pas). Les membres d'une association partagent la même passion et sont capables de théoriser leur activité, ce qui permet d'expliquer les choses aux personnes qui ne les connaissent pas, plus généralement d'encadrer des pratiquants débutants grâce à leur expertise et leur savoir-faire. Ces associations sont donc souvent soutenues par les CT qui souhaitent par exemple dynamiser un quartier (la CT possède alors des ressources importantes pour un coût négligeable) ou promouvoir des activités innovantes pour attirer des jeunes en difficulté et se servir du sport comme outil d'insertion sociale.

Le développement du Parkour en France passe par l'interdépendance entre asso' et collectivités et par l'action de la FPK. La relation entre collectivités territoriales et associations est donc à double sens : les associations ont besoin de moyens pour exister et pour se développer et les CT ont besoin de compétences pour mettre en œuvre les projets sociaux/sportifs liés à la ligne directrice du programme politique en place qu'elles ne sont pas capables de satisfaire. Elles fournissent donc aux associations les moyens dont elles ont besoin en échange de leurs services. C'est grâce à ces relations mais également aux interactions entre les différentes associations que le développement national d'une pratique est rendu possible.

Mais là où une association peut proposer ses services à une commune par exemple, une Fédération est capable de mettre en place des projets départementaux, régionaux voire nationaux !



Les dessous du parkour associatif

Le rapport entre les relations associations/CT et Fédération/État (Ministère des Sports dans notre cas) est donc le même à la différence près que se rajoute une dimension nationale pour cette dernière. L'intérêt de se regrouper en tant que Fédération ? Une Fédération dirige tous les efforts, jusqu'alors éparpillés, dans une même direction. Se regrouper sous une Fédération permet de mettre en commun les ressources, les compétences, les savoirs faire des différentes associations pour théoriser la pratique afin de pouvoir l'expliquer et plus tard, de former des éducateurs capables d'encadrer légalement cette pratique. Cela permet d'éditer des règlements techniques utiles aux CT pour appréhender les limites de notre pratique et donc de faire comprendre aux élus que le Parkour n'est pas une activité marginale de fou furieux mais une pratique qui se codifie, qui s'encadre en sécurité, qui n'est pas destinée à s'introduire par effraction dans les habitations... Faire comprendre ces choses aux CT et à l'État permettra de garder une liberté de manœuvre afin de développer notre passion commune, de façon à continuer à pratiquer dans la rue et pour ne pas se voir cantonner aux équipements dédiés à notre pratique qu'ils construiront pour nous mettre dans des cases. L'union des forces pour changer l'image du Parkour, pour modifier l'opinion des gens qui nous regardent pratiquer dans la rue, pour obtenir des moyens pour transmettre nos connaissances aux nouvelles générations... Pour garder notre liberté et que le Parkour puisse rester dans la rue, nous devons nous unir et travailler de concert pour être reconnus par l'État. C'est pour ça qu'est née récemment la FPK, une Fédé' jeune à l'avenir prometteur !

Thomas BENCTEUX



Jérémie RUMPLER en détente - saut de bras

PARKOUR



Le Manifeste du traceur



Petites considérations philosophiques et éclairage spirituel

Par Axel Foucheriq

Depuis la nuit des temps, l'homme a toujours voulu se dépasser et tester ses limites. L'évolution est une amélioration permanente de nos capacités physiques et mentales. Depuis toujours, l'homme a voulu explorer le monde dans lequel il vit. La roue lui a permis de se déplacer plus facilement, il a appris à nager, à naviguer... C'est ainsi, qu'aujourd'hui, la plupart des terres de notre monde ont été explorées. Durant cette période d'exploration, la société a elle aussi évolué. Petit à petit, notre société nous a imposé des règles et des lois. Notre liberté de mouvements et notre désir d'aventure se sont considérablement réduits. Notre esprit aussi s'est habitué à suivre ces lois et de ce fait 90 % des personnes suivent ce qu'on leur dicte de faire même si elles n'en ont pas conscience.

La Ville, dans laquelle 2/3 des humains vivent en 2012 est souvent subie par ses habitants. Cette Ville, la plupart des gens pensent la connaître mais ils se trompent. Ils y travaillent, flânent dans ses boutiques, traînent dans ses bars... mais peu saisissent sa véritable essence, son âme, sa personnalité. Les rues canalisent les personnes. Les signalisations et les panneaux nous imposent inconsciemment ou consciemment notre chemin. *L'urbanisme sert un agencement savant de la ville à des strictes fins d'utilité sociale. De ce fait, des résistances se déploient. Certaines concernent de nouveaux modes de penser l'architecture et l'urbanisme, d'autres la manière même d'y habiter et de s'y déplacer.* Qui n'a pas eu envie à un moment ou un autre de braver ces interdits et d'aller là où bon lui semble. Peu de gens prennent l'initiative de redécouvrir ou d'utiliser la ville autrement. Deux raisons majeures à cela, soit ils n'en ont pas le temps, soit ils n'en voient pas l'intérêt.

Qu'est ce qu'un traceur me direz-vous ? Quel est son but ? Que recherche-t-il ?

Un traceur est avant tout une personne qui refuse qu'on lui dicte où aller. Il se sert de la Ville pour se déplacer autrement, prenant appui sur les murs, les bâtiments, les cloisons, les garde-fous, les rambardes, sur tout ce qui fait barrage au mouvement, pour se projeter dans les airs en inventant des sauts et des figures. Il crée des instants de liberté en volant ou grimpant sur les obstacles quand d'autres les contournent. Face à un mur, il passe par-dessus. S'il se trouve devant une barrière, il essaye de la franchir le plus rapidement possible. Il utilise les obstacles du mobilier urbain pour se déplacer. Le traceur veut une totale liberté de mouvement.

Son but est multiple : Il cherche à se connaître.

Connaître ses limites, connaître ses capacités. Le traceur est une espèce à part qui cherche à repousser ses limites tout en les appréciant. Il n'y a pas de compétition sportive entre pratiquant mais une compétition avec soi-même. Devant un saut, on est tout seul. Si on ne maîtrise pas la technique et que l'on souhaite épater la galerie, on restera seul face à ses blessures. L'essence même du vrai traceur, c'est la pratique pour soi et non pour les autres. On cherche à s'améliorer intérieurement, à renforcer notre esprit. C'est pourquoi la préparation mentale est aussi importante que la préparation physique. Le mental influe énormément sur

le physique et la confiance en soi. Peu de personnes en ont parfaitement conscience. Les difficultés rencontrées en Parkour nous servent dans la vie courante. Nous sommes plus forts mentalement face à des problèmes qui autrefois nous auraient paru impossibles à régler.

La traceur cherche aussi à connaître.

La ville est un formidable terrain de jeu et d'aventure construit au fil des ans par les architectes et les bâtisseurs. En connaître les moindres recoins est grisant. On n'imagine pas toutes les rencontres que l'on peut faire et tout ce que l'on peut trouver sur les toits des immeubles et dans les souterrains. Perché sur les hauteurs de la ville, le traceur observe la vie dans toutes ses nuances.

À force de pratiquer, l'esprit se développe et le traceur voit la ville différemment. De pratique sportive, on passe à un art de vivre à part entière. Le traceur mange Parkour, vit Parkour, dort Parkour. Il voit en permanence de nouvelles possibilités de sauts quand la plupart des habitants ne voient qu'un simple mur ou qu'une simple bouche de sortie de métro. L'imagination s'intensifie et on se laisse aller à rêver à des sauts inimaginables. On est en quête constante de nouveaux endroits à découvrir et de nouvelles techniques à essayer. Avec le temps, les habitués repèrent rapidement les traces de passage d'un autre traceur. Une trace de semelle sur un mur, une branche d'arbre usée par endroit...

Le traceur est en perpétuelle évolution. Il cherche à sauter toujours plus haut, toujours plus loin. Une fois les techniques de base apprises, il ne lui reste plus qu'à les maîtriser parfaitement. Passe-muraille, tic-tac, saut de chat, saut de bras font partie du vocabulaire des traceurs. Pour le commun des mortels, évidemment, cela ne veut rien dire...

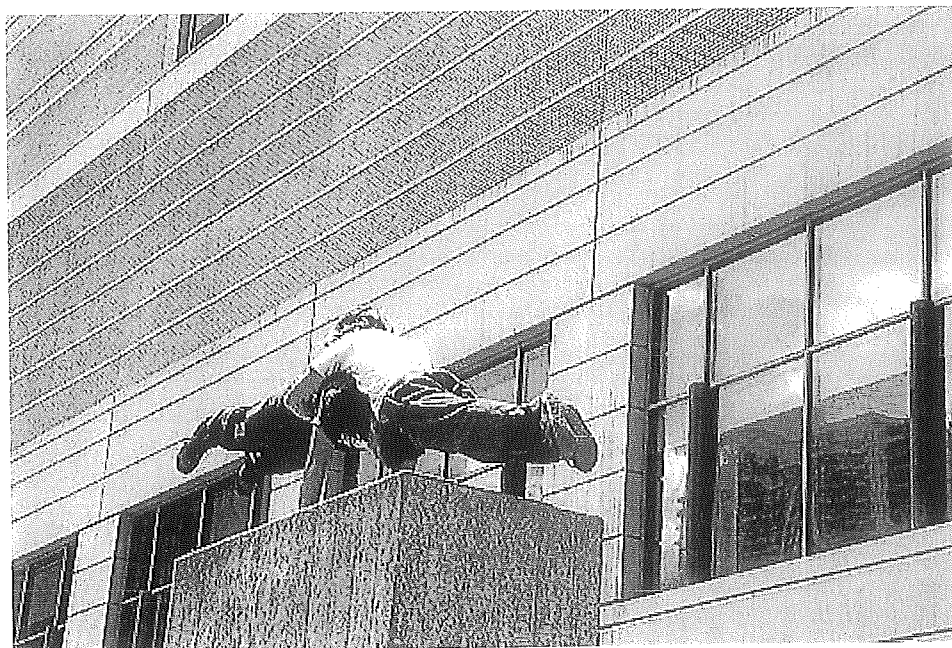
Nous sommes des milliers de par le monde à pratiquer cette activité comme un sport ou un art de vivre. Depuis sa création, le Parkour a vu naître plusieurs mouvements. Les pratiquants du Parkour originel et ceux qui mélangent les acrobaties avec les techniques propres au Parkour. Certains ont vu dans ce nouveau courant un formidable moyen d'engendrer des revenus. Nous avons vu apparaître des conflits entre pratiquants. Des débats s'organisent sur la médiatisation et la récupération de ce nouveau sport par les publicitaires et le rouleau compresseur capitaliste. Des associations sportives pour promouvoir cette nouvelle pratique commencent à apparaître.

D'ailleurs, qu'en est-il vraiment ? Le Parkour est-il un sport et/ou un art de vivre ? À chacun de définir "son" Parkour et sa voie. Mais sachez une chose, il y aura toujours quelqu'un pour faire différemment de vous. Alors arrêtez de vous chamailler et de débattre sur un sujet qui ne finira sans doute jamais. Si vous vous dites "traceur dans l'âme", allez donc vous entraîner.

Je suis un traceur de par mon goût pour l'exploration et l'envie d'évoluer mentalement et physiquement. Je suis un traceur de par ma façon de vivre ma ville. Je serai toujours un traceur dans l'âme et ce, quoiqu'il arrive. À bientôt, peut-être sur un toit ou dans une autre vie !

Actualités

Trouvez un nom pour le futur centre sportif dédié au Parkour



[04/09/2013]

Vous avez jusqu'au 30 septembre, pour proposer un nom pour le futur centre sportif parisien dédié au Parkour qui ouvrira au cœur des Halles fin 2014. Laissez libre cours à votre imagination et faites votre proposition sur parkour.paris.fr.

La serre tropicale des Halles aux couleurs des sports urbains

En 2011, la Ville de Paris a consulté les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, sur la transformation de la serre tropicale des Halles en un équipement sportif. Les jeunes de ce conseil ont décidé de dédier cet espace de 400 m² à la discipline du Parkour.

Situé en plein centre de Paris, au carrefour des villes alentours desservies par le RER, cet espace sera le tout premier lieu parisien de pratique du Parkour, où pourront venir s'entraîner les jeunes de toute l'Ile-de-France.

Après avoir demandé l'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse, la Ville de Paris se tourne vers vous pour trouver un nom à ce futur espace ! **Jusqu'au 30 septembre**, proposez un nom pour ce futur équipement sur parkour.paris.fr

Un jury choisira parmi les différentes propositions, le nom de l'équipement. Le gagnant remportera 2 places pour un match d'un club parisien (foot, rugby, basket ou hand au choix) et une inscription gratuite dans une association de Parkour occupante du futur centre. Un vote des internautes validera l'ambiance visuelle de l'équipement.

Les résultats seront dévoilés sur Paris.fr et jeunes.paris.fr à la fin du mois d'octobre.

Le Parkour, qu'est-ce-que c'est ?

Le Parkour est une discipline sportive qui consiste à se déplacer en milieu urbain ou naturel en franchissant des obstacles, parfois en intégrant des acrobaties, recherche de rapidité et/ou d'esthétique. Sport complet, le Parkour allie course, saut, escalade, déplacement en équilibre...

Le parkour interdit au musée d'art moderne



Le parkour, ou l'art du déplacement urbain, va-t-il être interdit par la municipalité ? Les pratiquants se posent la question depuis que sont apparus des panneaux à côté du musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg interdisant le parkour.

Le musée d'art moderne et la Ville ont mis en place des panneaux interdisant la pratique du « parkour » aux abords du bâtiment. Il s'agit de panneaux dissuasifs, des avertissements à destination des « traceurs », les pratiquants du parkour. Avant même de parler d'une éventuelle dégradation des bâtiments, la Ville veut surtout éviter les accidents. Un moyen aussi d'éviter les procès, le cas échéant.

Des panneaux « dissuasifs »

Les panneaux du musée d'arts moderne sont clairs : « La pratique du parkour est interdite », indiquent-ils. Pour certains cependant, ces panneaux ne sont que des « bâtons dans les roues. Depuis toujours, la police et les agents de sécurité délogent régulièrement les traceurs, comme les pratiquants de roller et de skate dans les environs. Jérémie Rumpler, président de l'association Pk Stras, parle d'une tolérance relative des traceurs, même s'ils sont parfois considérés comme « gênants » :

« Je ne pense pas que la Ville ait quelque chose contre la pratique même du parkour. Mais nous n'avons pas été prévenus de la mise en place de ces panneaux. En fait, c'est un peu gênant, car nous sommes dans l'impossibilité de faire reconnaître ce sport comme un sport

noble. On peut nous reprocher beaucoup de choses, mais on ne veut pas dégrader les lieux. Par contre, on veut continuer à pouvoir tracer dehors, dans la ville. »

Jean-Jacques Gsell, adjoint au maire pour le quartier gare, souligne que tout ce que la Ville veut, c'est éviter les accidents :

« On a pris la décision d'installer ces panneaux en accord avec le musée d'art moderne. Les endroits d'entraînement sont nombreux. Mais il y a des précautions minimums à prendre. Mais c'est comme le ski hors-piste, on ne peut pas empêcher les gens de faire du parkour. »

Sécuriser la pratique du parkour

Que ce soit du côté des élus ou de l'association Pk Stras, on déclare vouloir encadrer la pratique du parkour. L'association s'entraîne au gymnase Louvois le samedi matin de 10h à 12h, entraînement avec pour objectif de former les pratiquants dans un environnement sécurisé. Mais l'essence du parkour reste à l'extérieur, dans l'environnement urbain.

Serge Oehler, adjoint du quartier de HautePierre, signale qu'une salle ouvrira ses portes en septembre à la maille Jacqueline. Cette salle, « multi-usages », sera réservée aux écoles et aux associations et permettra la pratique du parkour dans un cadre sécurisé (agrès, tapis...).

Le parkour, c'est quoi ?

Le parkour est en quelque sorte l'art du déplacement urbain. Il allie à la fois course, saut, escalade, et passément d'obstacles. On connaît surtout ce sport depuis le film Yamakasi, sorti en 2001. Mais, c'est un sport à risque qui nécessite de bien connaître son corps, ses limites. Le parkour véhicule des valeurs comme le dépassement de soi, le partage, le respect de l'environnement, ou encore l'écoute de l'autre et de soi.

Créée 2011, la Fédération française de Parkour regroupe plus d'une quinzaine d'associations présentes partout en France. A Strasbourg, l'association PK Stras encadre une vingtaine de personnes. Mais, il est difficile de chiffrer le nombre de traceurs, qui sont probablement une cinquantaine à Strasbourg.

« Le parkour interdit au musée d'art moderne » - rue89strasbourg.com - 11/04/2013